

Une autre vie s'invente ici



Délibération 2018 BS 104 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : REVISION PARTIELLE DU SAGE CALAVON-COULON DEMANDE D'AIDE POUR ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE ET COMMUNICATION DES DOCUMENTS ACTUALISES

L'an deux mille dix-huit et le 18 septembre à 14 h 00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 11 septembre se sont réunis aux Beaumettes dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames SANTONI, CHRISOSTOME, COMBE, CZIMER-SYLVESTRE, DELONNETTE, DAPRES, GATIN, JEAN, LETTERON, MAGNE, SARTO-BARANCOURT.

Messieurs CAHOUR, DAUMAS, DECUIGNIERES, DEILLE, FISCHER, FRAYSSINET, SARDELLA, SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

AMOROS à Dominique SANTONI.

PRIMO à Jacques DECUIGNIERES.

TRINQUIER à Gisèle MAGNE.

Monsieur

BERGER à Geneviève JEAN.

Etaient excusés :

Mesdames AMOROS, BOR, PRIMO.

Messieurs BERGER, ROUX.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment l'orientation A2 « Protéger et gérer les ressources naturelles » avec leurs objectifs opérationnels suivant :

- A.2.03.01. Animer et contribuer aux démarches de gestion globale des eaux.
- A.2.03.02. Contribuer à la bonne atteinte de l'état des masses d'eau.

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 23 avril 2015 ;

Considérant que les ressources en eau et les milieux aquatiques associés sont une richesse pour le territoire et son développement ;

Considérant que le SAGE joue un rôle essentiel dans la gouvernance locale de l'eau et dans l'indispensable gestion collective pour le bon fonctionnement des écosystèmes et du cycle de l'eau (ressource, qualité, risque) ;

Considérant qu'une actualisation des connaissances réglementaires, ainsi que certaines précisions rédactionnelles doivent être apportées pour s'assurer de la meilleure prise en compte, application et mise en compatibilité du SAGE avec tous les projets liés à l'eau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à la majorité absolue, avec 1 abstention :

- **APPROUVE** la mise en révision partielle du SAGE Calavon - Coulon dont la maîtrise d'ouvrage est portée par le Parc naturel régional du Luberon ;
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération et sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et du Conseil départemental de Vaucluse ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel associé ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté ;

Dépenses (en euros TTC)		Recettes (en euros TTC)		
Accompagnement technique et juridique Participation/Communication	18 000 €	Conseil départemental 84	50%	9 000 €
		Agence de l'Eau	30%	5 400 €
		Participation Parc - Crédit : 1 800 - Ingénierie : 1 800	20%	3 600 €
Total	18 000 €	Total		18 000 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, et notamment les conventions particulières de financement ainsi que les pièces nécessaires à la commande publique.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,


Dominique SANTONI